

CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

Année 2020-2021



Sommaire

Page 3: Règlement

<u>Page 7</u>: Pièces à fournir pour la constitution du dossier

Page 11 : Contrepartie

<u>Page 13</u>: Fiche inscription



Règlement

Année universitaire 2020-2021 Commune de Chomérac

CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

Avec la création du contrat municipal étudiant (CME), la municipalité a concrétisé sa volonté d'assurer l'égalité des chances à tous les jeunes choméracois, en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur, sans que les conditions financières ne soient un obstacle à la réalisation de leur projet universitaire.

Le contrat municipal étudiant est un complément de ressources, destiné aux étudiants issus de familles aux revenus modestes.

En contrepartie d'une aide apportée par la municipalité, l'étudiant s'engage non seulement à faire preuve d'assiduité et de sérieux dans ses études, mais également à assurer une contrepartie auprès de différents publics.

1. Conditions générales d'attribution

Résider à Chomérac (quittances de loyer ou impôts locaux, etc...)

Dans le cas où les parents de l'étudiant sont divorcés, il suffit que l'un des deux habite à Chomérac.

Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours. Pour les étudiantes, elle est repoussée d'un an par enfant.

Être inscrit dans un cycle d'études supérieures, jusqu'à Bac +5:

- o suivre une formation non rémunérée,
- o dans un établissement sur le territoire français
- o dans un établissement public ou privé sous contrat,
- o dans un établissement hors contrat, sur le territoire français, si la formation n'est dispensée dans aucun établissement sous contrat.

Être bénéficiaire d'une bourse d'État ou ne pas dépasser le quotient familial de 1 200.

Les études par correspondance pourront être prises en compte à condition qu'il s'agisse d'une formation « diplômante » et dispensée par un organisme agréé par l'éducation nationale.

Les étudiants qui suivent une préparation à un concours sans valider de diplôme (entrée école infirmier, éducateur, concours administratifs, concours avocat, etc...), seront également éligibles au CME

Les études doivent constituer l'activité principale de l'étudiant.

2. Condition particulière d'attribution

Si l'étudiant redouble suite à d'importantes difficultés personnelles (raisons graves de santé, ou raison familiales, ...), avec justificatif.

3. Attribution du CME

- Le CME est attribué pour une année universitaire. Un dossier de demande de renouvellement sera constitué par l'étudiant chaque année.
- Chaque dossier est étudié individuellement, indépendamment des liens familiaux qui peuvent intervenir entre différents dossiers.
- Pour les étudiants qui ont bénéficié du CME l'année précédente, il est impératif qu'ils aient réalisé leur contrepartie. En cas de non réalisation de cette dernière, l'attribution sera refusée systématiquement.

Les dossiers sont instruits en octobre par Monsieur le Maire et Madame la première adjointe.

Tous les étudiants répondant aux conditions générales et particulières et bénéficiant du CME recevront une lettre de notification et une invitation à une réception au cours de laquelle les contrats seront signés. La présence de chaque étudiant est obligatoire au risque de se voir refuser l'attribution du CME.

Aucun dossier ne sera étudié après la date limite de réception des dossiers, vendredi 25 septembre 2020 à 12h.

L'étudiant doit impérativement respecter cette date butoir.

Aucun dossier ne sera accepté sans les justificatifs minimums suivants : attestation de quotient familial, RIB, justificatifs de domicile, avis d'imposition, carte nationale d'identité et fiche de contrepartie. Le demandeur doit fournir les photocopies des justificatifs demandés.

Les dossiers seront étudiés dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée au CME lors du vote du budget primitif. Dans un souci d'équité, les attributions se feront selon les critères suivants : quotient familial, résultats universitaires, lieu d'étude, motivation.

4. Contrepartie

Dans le cadre de l'obtention du CME, l'étudiant s'engage à effectuer une contrepartie mise en place ou organisée par la ville. Les missions relèvent des domaines suivants : solidarité, culture, soutien scolaire, etc. Ces contreparties doivent être réalisées en respectant le principe de neutralité et les consignes données par les structures d'accueil. Tout comportement incorrect ou inadapté pourrait entraîner une interruption du CME. Tout désistement non justifié pour des raisons médicales, professionnelles ou scolaires empêchera le versement du 2° tiers ou 3° tiers.

Cette contrepartie devra être réalisée au plus tard le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Le volume horaire est fixé à 25h00 par étudiant et par année scolaire.

Cette contrepartie fera l'objet d'un suivi particulier, afin d'apprécier l'assiduité, la qualité et le sérieux dans la réalisation de la mission, qui conditionnera le versement à l'étudiant du tiers du montant de l'aide.

Les missions effectuées lors de la contrepartie, ne sont pas assimilables à un emploi. Par conséquent, pour tout dommage subi par l'étudiant (accident de trajet, accident pendant la

contrepartie...) c'est la sécurité sociale et la mutuelle de ce dernier qui couvriront les frais inhérents, comme pour tout problème d'ordre non professionnel.

De plus, l'étudiant devra vérifier que son assurance personnelle couvre les dommages causés à des tiers.

5. Versement du CME

Le CME est d'un montant de 600 euros par étudiant et par année universitaire.

Il est versé par tiers selon l'échéancier prévisionnel suivant : le premier dès la signature du contrat début novembre, le second fin janvier, le troisième fin avril sur présentation d'un justificatif d'assiduité.

Si l'étudiant interrompt des études en cours d'année, s'il ne les suit pas avec assiduité, ou s'il ne réalise pas sa contrepartie de façon satisfaisante, le versement du CME est automatiquement suspendu. Il ne percevra ni le second, ni le troisième versement même s'il a déjà réalisé sa contrepartie. Le non-respect du contrat donnera lieu à un remboursement de la somme allouée ou réalisation de la contrepartie.

6. Contrat Commune/Étudiant

L'attribution du CME s'accompagne de la signature d'un contrat entre la commune représentée par le Maire et l'étudiant.

Dans ce document sont actés les engagements mutuels, notamment pour l'étudiant, de faire preuve d'assiduité et d'effectuer sa contrepartie.

7. Évaluation

Une évaluation annuelle de ce dispositif pourra entraîner des modifications concernant les modalités d'attribution.



Pièces à fournir pour la constitution du dossier

Année 2020-2021

Tous les documents doivent être fournis sous forme de photocopies.

En cas de première demande

Documents à joindre <u>obligatoirement</u> à la remise du dossier

L'avis	Avis d'impôts 2019 (sur les revenus de l'année 2018) des parents ou du foyer fiscal de nce dans le cas d'étudiant(e)s marié(e)s ou ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité. d'impôt de l'étudiant(e) doit également être fourni s'il déclare ses revenus duellement. Le revenu fiscal de référence doit être mentionné.
	Justificatifs de domicile des parents ou de l'étudiant des trois dernières années : 2018, et juin ou juillet 2020 (Taxe d'habitation, facture EDF, eau, pour les échéanciers la date e sera celle de l'émission du document).
	Notes de l'année écoulée ou avis de passage (sauf pour les Bachelier(e)s de 2020)
	Si redoublement ou réorientation, notes de l'année écoulée et lettre explicative
	Copie de la carte d'identité de l'étudiant(e)
	Fiche de contrepartie dûment complétée
	Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant(e)
	Documents obligatoires à fournir dès que possible
	Baccalauréat (ou relevé de notes)
	Justificatif d'attribution ou de rejet de bourse du Crous ou autre
	Certificat de scolarité année 2020-2021 ou, en attente, justificatif d'inscription
	Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'étudiant(e) pour l'année 2020-2021
	s de situation particulière, joindre impérativement les pièces justificatives notées en re page du document.

En cas de renouvellement

Documents à joindre obligatoirement à la remise du dossier

L'avis	Avis d'impôts 2019 (sur les revenus de l'année 2018) des parents ou du foyer fiscal de nce dans le cas d'étudiant(e)s marié(e)s ou ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité. d'impôt de l'étudiant(e) doit également être fourni s'il déclare ses revenus duellement. Le revenu fiscal de référence doit être mentionné.
	Justificatif de domicile des parents ou de l'étudiant du mois de juin ou juillet 2020 d'habitation, facture EDF, eau, pour les échéanciers la date retenue sera celle de sion du document)
	Notes de l'année écoulée ou avis de passage
	Fiche de contrepartie dûment complétée
	Si redoublement ou réorientation, notes de l'année écoulée et lettre explicative
	Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant(e)
	Documents obligatoires à fournir dès que possible
	Justificatif d'attribution ou de rejet de bourse du Crous ou autre
	Certificat de scolarité année 2020-2021 ou, en attente, justificatif d'inscription
	Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'étudiant(e) pour l'année 2020-2021

En cas de situation particulière, joindre impérativement les pièces justificatives notées en dernière page du document.

Situations particulières

Pièce justificatives obligatoires correspondant aux situations suivantes :

	Étudiant(e) à charge de l'un de ses parents divorcés : copie de l'extrait de jugement confiant l'étudiant(e) à l'un des parents et fixant le montant de la pension.
	Étudiant(e) ayant rompu tous liens avec ses parents : attestation obligatoire délivrée par les services sociaux.
En l'a	bsence de rapport, les revenus des parents seront alors pris en compte.
	Étudiant(e) marié(e) ou ayant conclu un pacte civil de solidarité (PACS) : copie de l'extrait d'acte de mariage ou attestation d'engagement du PACS.
	Pour les étudiant(e)s ayant effectué un volontariat civil ou dans les armées : attestation mentionnant la durée.
	Étudiant(e) orphelin(e) de père et mère, les revenus pris en compte sont ceux du foyer fiscal auquel il/elle est rattaché(e) (tuteur, grands-parents,) : attestation.
	Étudiant(e) majeur(e) de 18 à 21 ans bénéficiaire des prestations d'aide sociale versées par les services de l'aide sociale à l'enfance : attestation.
	Demande exceptionnelle de prise en compte des revenus de l'année précédente ou de l'année en cours : justificatif relatif à la modification de la situation professionnelle (chômage, retraite, congé sans traitement), de la situation familiale (maladie, décès, séparation ou divorce.)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie de Chomérac Tél : 04.75.65.10.53

Courriel: mairie@chomerac.fr



Contrepartie

Année scolaire 2020-2021

Afin de mieux prendre en compte vos compétences et vos souhaits, merci de compléter ce document avec la plus grande attention.

Coordonnées

NOM et Prénom:
Adresse précise :
Lieu de vos études :
Téléphone personnel:
Mail :
Diplôme préparé :
Êtes-vous titulaire de brevets ?
Titulaire : □ BAFA □ Gestes 1 ^{er} secours (AFPS, PSC1) □ Surveillant de baignade □ Brevet pour encadrement sportif (ski, randonnées, etc.), précisez :
Disponibilités
☐ Les vacances scolaires
☐ Les Week-end
☐ En semaine, si oui quel jour, à partir de quelle heure ?
Serez-vous amené(e) à réaliser un stage ? Période approximative :
Partez-vous à l'étranger ?Période :Période :

Quelles sont vos compétences ? En informatique et administratif (Word, Excel, infographie, montage vidéo, etc.)..... En sport:.... En aide aux devoirs :.... En social : (aide à la personne, bénévolat, etc.)..... En culturel : (danse, chant, musique, etc.)..... En animation: Dans le domaine artistique : (peinture, dessin, etc.)..... Faites nous part de vos expériences professionnelles et associatives :..... Types de contreparties A titre indicatif, sélectionnez 2 ou 3 types de contreparties que vous souhaiteriez faire en tenant compte de vos disponibilités et du lieu de vos études : Événement culturel (bibliothèque, etc)

Le choix définitif des contreparties appartient à la collectivité.

Événement social (repas de personnes âgées, plan canicule, etc)

Travail administratif ou informatique (saisie de données, archivage, etc)



Fiche inscription

Année scolaire 2020-2021

Nom:	Photo
Prénom :	
□ 1^{ere} demande□ Renouvellement	
□Sans interruption □ Avec interruption	

Dossier à retourner impérativement avant le : Vendredi 25 septembre 2020 à 12h00.

(Coordonnées au verso)

Attention!

Certains documents sont obligatoires dès la remise du dossier.

Votre état civil

Nor	n:			Pr	énom:			
Sex	e:		Masculin	□ Fé	minin			
Dat	e de naiss	ance:		N	ationalité:			
	ibataire [☐ Vie mar		
Log	gement:	Chez les	parents		Apparteme	ent, studio]	
		Chambro	e universitaire		Autre, à pr	éciser		
Adı	esse des p	arents:	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
		• • • • • • • • • • •		Tél	•			
Les	étudiant(e)s		éficient pas des a	-		□ non □ ERATIVEMENT f	ournir un	
A c	ompléter	IMPERA	TIVEMENT	:				
					Portable:	•••••		•••••
Le	CME et	vous						
Con	nment avez-	vous connu	le CME ?			uche à oreille □		
Pour	-		-	spositif?				
Dipl Red Réo Si ro	oublant(e) rientation : éorientation blissement	eau prépare : : n, avez-vou fréquenté e	oui [oui [s fait valider vot n 2020-2021 (no	□ □ tre choix par om et adresso	non [non [une conseillère complète) :		Ji □ no	on□
Drô	me/Ardèch		Hor			••••••	***************************************	•••••
_10		_				•••••		
		à l'étrang	er durant l'anné	ée scolaire 20)20-2021 :	•••••		
						·····		
						Série:	•••••	•••••
	sus scolaire Année	_	iniquement : des études supé	érieures	Établic	sement et lieu	Valid	lation
	11111100	ratuit	acs crudes supe		Diabiles:	coment et neu		Non
1							Oui	11011
2								
3								
4								
_	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			-				

	Nom	Prénom	Profession
Père			
/lère			
tuation	familiale de vos parents:		
3 .T	1 10 0 4 00 4		^
		nent à charge (y compris	
			charge en septembre 2020 : un certif nus individuellement, merci de nous
		9 afin que l'on vous compte da	
			g
	Prénom des enfants à	Date de naissance	Scolarité
ous	charge en sept 2020		
)			
}			
ļ			
•••••	si vous déclarez vos revenus		······································
Reven	nu Fiscal de Référence de l'a	avis d'impôts 2019 (sur les rev	
	ources de l'étudiant(e)	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
Bourse		griculture, de la culture, sanita	ire et sociale,)
	Oui [
Echell	le de bourse $0 \square 0$ bis[5□ 6□ 7□
Mont	ant :		
		tribution ou de rejet des bourse	
	- -		
424			
titre d	mormation.		
		plora, Erasmus, mobilité interr	nationale, mérite,) ?
énéficie	ez-vous d'autres bourses (Ex Oui □	Non□	
énéficie	ez-vous d'autres bourses (Ex Oui □	-	
Sénéficie	ez-vous d'autres bourses (Exp Oui □ ous exercer une activité profe	Non□ essionnelle pour vous aider à fi	
énéficie	ez-vous d'autres bourses (Ex Oui □	Non□	
Devez-vo	ez-vous d'autres bourses (Exp Oui ous exercer une activité profe Oui es vacances scolaires	Non□ essionnelle pour vous aider à fi Non□ A l'année □	

Attestation sur Je déclare sur l'honneur avoir attesté de l'ensemble renseignements notés sur ce dossier, aussi, je sollicite l'attr	des aides perçues et de l'exactitude de tous les
Fait à Chomérac le :	Signature de l'étudiant(e):
Données personnelles: Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par la c à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles sont collectées. Commune. Conformément au règlement n°2016/679 du 27 avril 20 modification ou de rectification des données vous concernant en contact	», et sont destinées au service Contrat Municipal Étudiant de la D16, vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, de
Réservé à l'administration	
Calcul du quotient familial (QF) :	
Revenu fiscal de référence :	Nombre de parts :
QF= (Revenu fiscal de référence / 12) / Nombre de parts	S =
Proposition : ☐ CME accepté ☐ CME refusé	
	Fait à Le
	Le Maire, François ARSAC
Coordonnées pour retour du dossier :	

Mairie de Chomérac 10,rue du Bosquet 07210 Chomérac Ouverture au public du lundi au jeudi : 08h30 – 12h00 et de 13h30 - 17h30

08h30 - 12h00 et de 13h30 - 16h30

Le vendredi

16



CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

Année 2020-2021



Sommaire

Page 3: Règlement

<u>Page 7</u>: Pièces à fournir pour la constitution du dossier

Page 11 : Contrepartie

<u>Page 13</u>: Fiche inscription



Règlement

Année universitaire 2020-2021 Commune de Chomérac

CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

Avec la création du contrat municipal étudiant (CME), la municipalité a concrétisé sa volonté d'assurer l'égalité des chances à tous les jeunes choméracois, en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur, sans que les conditions financières ne soient un obstacle à la réalisation de leur projet universitaire.

Le contrat municipal étudiant est un complément de ressources, destiné aux étudiants issus de familles aux revenus modestes.

En contrepartie d'une aide apportée par la municipalité, l'étudiant s'engage non seulement à faire preuve d'assiduité et de sérieux dans ses études, mais également à assurer une contrepartie auprès de différents publics.

1. Conditions générales d'attribution

Résider à Chomérac (quittances de loyer ou impôts locaux, etc...)

Dans le cas où les parents de l'étudiant sont divorcés, il suffit que l'un des deux habite à Chomérac.

Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours. Pour les étudiantes, elle est repoussée d'un an par enfant.

Être inscrit dans un cycle d'études supérieures, jusqu'à Bac +5:

- o suivre une formation non rémunérée,
- o dans un établissement sur le territoire français
- o dans un établissement public ou privé sous contrat,
- o dans un établissement hors contrat, sur le territoire français, si la formation n'est dispensée dans aucun établissement sous contrat.

Être bénéficiaire d'une bourse d'État ou ne pas dépasser le quotient familial de 1 200.

Les études par correspondance pourront être prises en compte à condition qu'il s'agisse d'une formation « diplômante » et dispensée par un organisme agréé par l'éducation nationale.

Les étudiants qui suivent une préparation à un concours sans valider de diplôme (entrée école infirmier, éducateur, concours administratifs, concours avocat, etc...), seront également éligibles au CME

Les études doivent constituer l'activité principale de l'étudiant.

2. Condition particulière d'attribution

Si l'étudiant redouble suite à d'importantes difficultés personnelles (raisons graves de santé, ou raison familiales, ...), avec justificatif.

3. Attribution du CME

- Le CME est attribué pour une année universitaire. Un dossier de demande de renouvellement sera constitué par l'étudiant chaque année.
- Chaque dossier est étudié individuellement, indépendamment des liens familiaux qui peuvent intervenir entre différents dossiers.
- Pour les étudiants qui ont bénéficié du CME l'année précédente, il est impératif qu'ils aient réalisé leur contrepartie. En cas de non réalisation de cette dernière, l'attribution sera refusée systématiquement.

Les dossiers sont instruits en octobre par Monsieur le Maire et Madame la première adjointe.

Tous les étudiants répondant aux conditions générales et particulières et bénéficiant du CME recevront une lettre de notification et une invitation à une réception au cours de laquelle les contrats seront signés. La présence de chaque étudiant est obligatoire au risque de se voir refuser l'attribution du CME.

Aucun dossier ne sera étudié après la date limite de réception des dossiers, vendredi 25 septembre 2020 à 12h.

L'étudiant doit impérativement respecter cette date butoir.

Aucun dossier ne sera accepté sans les justificatifs minimums suivants : attestation de quotient familial, RIB, justificatifs de domicile, avis d'imposition, carte nationale d'identité et fiche de contrepartie. Le demandeur doit fournir les photocopies des justificatifs demandés.

Les dossiers seront étudiés dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée au CME lors du vote du budget primitif. Dans un souci d'équité, les attributions se feront selon les critères suivants : quotient familial, résultats universitaires, lieu d'étude, motivation.

4. Contrepartie

Dans le cadre de l'obtention du CME, l'étudiant s'engage à effectuer une contrepartie mise en place ou organisée par la ville. Les missions relèvent des domaines suivants : solidarité, culture, soutien scolaire, etc. Ces contreparties doivent être réalisées en respectant le principe de neutralité et les consignes données par les structures d'accueil. Tout comportement incorrect ou inadapté pourrait entraîner une interruption du CME. Tout désistement non justifié pour des raisons médicales, professionnelles ou scolaires empêchera le versement du 2° tiers ou 3° tiers.

Cette contrepartie devra être réalisée au plus tard le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Le volume horaire est fixé à 25h00 par étudiant et par année scolaire.

Cette contrepartie fera l'objet d'un suivi particulier, afin d'apprécier l'assiduité, la qualité et le sérieux dans la réalisation de la mission, qui conditionnera le versement à l'étudiant du tiers du montant de l'aide.

Les missions effectuées lors de la contrepartie, ne sont pas assimilables à un emploi. Par conséquent, pour tout dommage subi par l'étudiant (accident de trajet, accident pendant la

contrepartie...) c'est la sécurité sociale et la mutuelle de ce dernier qui couvriront les frais inhérents, comme pour tout problème d'ordre non professionnel.

De plus, l'étudiant devra vérifier que son assurance personnelle couvre les dommages causés à des tiers.

5. Versement du CME

Le CME est d'un montant de 600 euros par étudiant et par année universitaire.

Il est versé par tiers selon l'échéancier prévisionnel suivant : le premier dès la signature du contrat début novembre, le second fin janvier, le troisième fin avril sur présentation d'un justificatif d'assiduité.

Si l'étudiant interrompt des études en cours d'année, s'il ne les suit pas avec assiduité, ou s'il ne réalise pas sa contrepartie de façon satisfaisante, le versement du CME est automatiquement suspendu. Il ne percevra ni le second, ni le troisième versement même s'il a déjà réalisé sa contrepartie. Le non-respect du contrat donnera lieu à un remboursement de la somme allouée ou réalisation de la contrepartie.

6. Contrat Commune/Étudiant

L'attribution du CME s'accompagne de la signature d'un contrat entre la commune représentée par le Maire et l'étudiant.

Dans ce document sont actés les engagements mutuels, notamment pour l'étudiant, de faire preuve d'assiduité et d'effectuer sa contrepartie.

7. Évaluation

Une évaluation annuelle de ce dispositif pourra entraîner des modifications concernant les modalités d'attribution.



Pièces à fournir pour la constitution du dossier

Année 2020-2021

Tous les documents doivent être fournis sous forme de photocopies.

En cas de première demande

Documents à joindre <u>obligatoirement</u> à la remise du dossier

L'avis	Avis d'impôts 2019 (sur les revenus de l'année 2018) des parents ou du foyer fiscal de nce dans le cas d'étudiant(e)s marié(e)s ou ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité. d'impôt de l'étudiant(e) doit également être fourni s'il déclare ses revenus duellement. Le revenu fiscal de référence doit être mentionné.
	Justificatifs de domicile des parents ou de l'étudiant des trois dernières années : 2018, et juin ou juillet 2020 (Taxe d'habitation, facture EDF, eau, pour les échéanciers la date e sera celle de l'émission du document).
	Notes de l'année écoulée ou avis de passage (sauf pour les Bachelier(e)s de 2020)
	Si redoublement ou réorientation, notes de l'année écoulée et lettre explicative
	Copie de la carte d'identité de l'étudiant(e)
	Fiche de contrepartie dûment complétée
	Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant(e)
	Documents obligatoires à fournir dès que possible
	Baccalauréat (ou relevé de notes)
	Justificatif d'attribution ou de rejet de bourse du Crous ou autre
	Certificat de scolarité année 2020-2021 ou, en attente, justificatif d'inscription
	Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'étudiant(e) pour l'année 2020-2021
	s de situation particulière, joindre impérativement les pièces justificatives notées en re page du document.

En cas de renouvellement

Documents à joindre obligatoirement à la remise du dossier

L'avis	Avis d'impôts 2019 (sur les revenus de l'année 2018) des parents ou du foyer fiscal de nce dans le cas d'étudiant(e)s marié(e)s ou ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité. d'impôt de l'étudiant(e) doit également être fourni s'il déclare ses revenus duellement. Le revenu fiscal de référence doit être mentionné.
	Justificatif de domicile des parents ou de l'étudiant du mois de juin ou juillet 2020 d'habitation, facture EDF, eau, pour les échéanciers la date retenue sera celle de sion du document)
	Notes de l'année écoulée ou avis de passage
	Fiche de contrepartie dûment complétée
	Si redoublement ou réorientation, notes de l'année écoulée et lettre explicative
	Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant(e)
	Documents obligatoires à fournir dès que possible
	Justificatif d'attribution ou de rejet de bourse du Crous ou autre
	Certificat de scolarité année 2020-2021 ou, en attente, justificatif d'inscription
	Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'étudiant(e) pour l'année 2020-2021

En cas de situation particulière, joindre impérativement les pièces justificatives notées en dernière page du document.

Situations particulières

Pièce justificatives obligatoires correspondant aux situations suivantes :

	Étudiant(e) à charge de l'un de ses parents divorcés : copie de l'extrait de jugement confiant l'étudiant(e) à l'un des parents et fixant le montant de la pension.
	Étudiant(e) ayant rompu tous liens avec ses parents : attestation obligatoire délivrée par les services sociaux.
En l'a	bsence de rapport, les revenus des parents seront alors pris en compte.
	Étudiant(e) marié(e) ou ayant conclu un pacte civil de solidarité (PACS) : copie de l'extrait d'acte de mariage ou attestation d'engagement du PACS.
	Pour les étudiant(e)s ayant effectué un volontariat civil ou dans les armées : attestation mentionnant la durée.
	Étudiant(e) orphelin(e) de père et mère, les revenus pris en compte sont ceux du foyer fiscal auquel il/elle est rattaché(e) (tuteur, grands-parents,) : attestation.
	Étudiant(e) majeur(e) de 18 à 21 ans bénéficiaire des prestations d'aide sociale versées par les services de l'aide sociale à l'enfance : attestation.
	Demande exceptionnelle de prise en compte des revenus de l'année précédente ou de l'année en cours : justificatif relatif à la modification de la situation professionnelle (chômage, retraite, congé sans traitement), de la situation familiale (maladie, décès, séparation ou divorce.)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie de Chomérac Tél : 04.75.65.10.53

Courriel: mairie@chomerac.fr



Contrepartie

Année scolaire 2020-2021

Afin de mieux prendre en compte vos compétences et vos souhaits, merci de compléter ce document avec la plus grande attention.

Coordonnées

NOM et Prénom:
Adresse précise :
Lieu de vos études :
Téléphone personnel:
Mail :
Diplôme préparé :
Êtes-vous titulaire de brevets ?
Titulaire : □ BAFA □ Gestes 1 ^{er} secours (AFPS, PSC1) □ Surveillant de baignade □ Brevet pour encadrement sportif (ski, randonnées, etc.), précisez :
Disponibilités
☐ Les vacances scolaires
☐ Les Week-end
☐ En semaine, si oui quel jour, à partir de quelle heure ?
Serez-vous amené(e) à réaliser un stage ? Période approximative :
Partez-vous à l'étranger ?Période :Période :

Quelles sont vos compétences ? En informatique et administratif (Word, Excel, infographie, montage vidéo, etc.)..... En sport:.... En aide aux devoirs :.... En social : (aide à la personne, bénévolat, etc.)..... En culturel : (danse, chant, musique, etc.)..... En animation: Dans le domaine artistique : (peinture, dessin, etc.)..... Faites nous part de vos expériences professionnelles et associatives :..... Types de contreparties A titre indicatif, sélectionnez 2 ou 3 types de contreparties que vous souhaiteriez faire en tenant compte de vos disponibilités et du lieu de vos études : Événement culturel (bibliothèque, etc)

Le choix définitif des contreparties appartient à la collectivité.

Événement social (repas de personnes âgées, plan canicule, etc)

Travail administratif ou informatique (saisie de données, archivage, etc)



Fiche inscription

Année scolaire 2020-2021

Nom:	Photo
Prénom :	
□ 1^{ere} demande□ Renouvellement	
□Sans interruption □ Avec interruption	

Dossier à retourner impérativement avant le : Vendredi 25 septembre 2020 à 12h00.

(Coordonnées au verso)

Attention!

Certains documents sont obligatoires dès la remise du dossier.

Votre état civil

Noı	n :		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Pr	énom :				
Sex	e:		Masculin	□ Fé	minin				
Dat	e de naiss	ance:		N	ationalité:				
	ibataire [☐ Vie mar			
Log	gement:	Chez les	parents		Apparteme	ent, studio]		
		Chambre	e universitaire		Autre, à pr	éciser			
Adı	esse des p	arents:							
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • •		Tél	:				
Aide personnalisée au logement attribuée par la CAF: oui \(\sigma\) non \(\sigma\) Les étudiant(e)s qui ne bénéficient pas des aides au logement doivent IMPERATIVEMENT fournir un justificatif de refus de la CAF.									
A c	ompléter	IMPERA	TIVEMENT	•					
					Portable:	•••••		•••••	
Le	CME et	vous							
Con	nment avez-	vous connu	le CME ?			uche à oreille			
Pou	☐ Autre : à préciser :								
Dipl Red Réo Si re	oublant(e) rientation : éorientation blissement :	eau prépare : : n, avez-vous fréquenté e	oui [oui [s fait valider vot n 2020-2021 (no] - re choix par m et adresse	non [non [une conseillère complète) :		Ji □ no	on□	
Drô	me/Ardèch		Hors			••••••	***************************************	•••••	
_10		_				•••••			
		à l'étrang	er durant l'anné	e scolaire 20)20-2021 :	•••••			
						·····			
				•••••		Série:	•••••	•••••	
Cur	Sus scolaire Année	_	niquement : des études supé	rieures	Établic	sement et lieu	Valid	lation	
	1 AIIIICC	Hatuit	acs crades supe	11cul cs	12taviis	sement et neu			
1							Oui	Non	
2									
3									
4									
_			·						

	Nom	Prénom	Profession
Père			
/lère			
tuation	familiale de vos parents:		
N.T.	1 14 0 4 00 4		^
		nent à charge (y compris	
			charge en septembre 2020 : un certifique individuellement, merci de nous
		9 afin que l'on vous compte da	
	Prénom des enfants à	Date de naissance	Scolarité
Jous	charge en sept 2020		
<u>y ous</u>			
3			
1			
•••••	si vous déclarez vos revenus		
		avis d'impôts 2019 (sur les rev	venus de l'année 2018)
	ources de l'étudiant(e)	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
Bourse	es (CROUS, ministère de l'a	griculture, de la culture, sanita	ire et sociale,)
	Oui 🛚		
Echell	le de bourse $0 \square 0$ bis[5 6 7
Mont	ant:		
		tribution ou de rejet des bours	
	•••	·	
titre d	'information :		
án áfiai a	ez-vous d'autres bourses (Ex	plora, Erasmus, mobilité interi	nationale, mérite,) ?
enencie		Non□	
	Oui □		
		essionnelle pour vous aider à f	inancer vos études ?
	ous exercer une activité profe	<u>-</u>	inancer vos études ?
evez-vo	ous exercer une activité profe Oui □	Non□	inancer vos études ?
Devez-vo	ous exercer une activité profe Oui □ es vacances scolaires□	Non□ A l'année □	inancer vos études ?

Attestation sur Je déclare sur l'honneur avoir attesté de l'ensemble renseignements notés sur ce dossier, aussi, je sollicite l'attr	des aides perçues et de l'exactitude de tous les
Fait à Chomérac le :	Signature de l'étudiant(e):
Données personnelles: Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par la c à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles sont collectées Commune. Conformément au règlement n°2016/679 du 27 avril 20 modification ou de rectification des données vous concernant en conta	», et sont destinées au service Contrat Municipal Étudiant de la 016, vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, de
Réservé à l'administration	
Calcul du quotient familial (QF) :	
Revenu fiscal de référence :	Nombre de parts :
QF= (Revenu fiscal de référence / 12) / Nombre de parts	s =
Proposition : ☐ CME accepté ☐ CME refusé	
	Fait à Le
	Le Maire, François ARSAC
Coordonnées pour retour du dossier :	

Mairie de Chomérac 10,rue du Bosquet 07210 Chomérac Ouverture au public du lundi au jeudi : 08h30 – 12h00 et de 13h30 - 17h30

08h30 - 12h00 et de 13h30 - 16h30

Le vendredi

16



CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

Année 2020-2021



Sommaire

Page 3: Règlement

<u>Page 7</u>: Pièces à fournir pour la constitution du dossier

Page 11 : Contrepartie

<u>Page 13</u>: Fiche inscription



Règlement

Année universitaire 2020-2021 Commune de Chomérac

CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

Avec la création du contrat municipal étudiant (CME), la municipalité a concrétisé sa volonté d'assurer l'égalité des chances à tous les jeunes choméracois, en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur, sans que les conditions financières ne soient un obstacle à la réalisation de leur projet universitaire.

Le contrat municipal étudiant est un complément de ressources, destiné aux étudiants issus de familles aux revenus modestes.

En contrepartie d'une aide apportée par la municipalité, l'étudiant s'engage non seulement à faire preuve d'assiduité et de sérieux dans ses études, mais également à assurer une contrepartie auprès de différents publics.

1. Conditions générales d'attribution

Résider à Chomérac (quittances de loyer ou impôts locaux, etc...)

Dans le cas où les parents de l'étudiant sont divorcés, il suffit que l'un des deux habite à Chomérac.

Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours. Pour les étudiantes, elle est repoussée d'un an par enfant.

Être inscrit dans un cycle d'études supérieures, jusqu'à Bac +5:

- o suivre une formation non rémunérée,
- o dans un établissement sur le territoire français
- o dans un établissement public ou privé sous contrat,
- o dans un établissement hors contrat, sur le territoire français, si la formation n'est dispensée dans aucun établissement sous contrat.

Être bénéficiaire d'une bourse d'État ou ne pas dépasser le quotient familial de 1 200.

Les études par correspondance pourront être prises en compte à condition qu'il s'agisse d'une formation « diplômante » et dispensée par un organisme agréé par l'éducation nationale.

Les étudiants qui suivent une préparation à un concours sans valider de diplôme (entrée école infirmier, éducateur, concours administratifs, concours avocat, etc...), seront également éligibles au CME

Les études doivent constituer l'activité principale de l'étudiant.

2. Condition particulière d'attribution

Si l'étudiant redouble suite à d'importantes difficultés personnelles (raisons graves de santé, ou raison familiales, ...), avec justificatif.

3. Attribution du CME

- Le CME est attribué pour une année universitaire. Un dossier de demande de renouvellement sera constitué par l'étudiant chaque année.
- Chaque dossier est étudié individuellement, indépendamment des liens familiaux qui peuvent intervenir entre différents dossiers.
- Pour les étudiants qui ont bénéficié du CME l'année précédente, il est impératif qu'ils aient réalisé leur contrepartie. En cas de non réalisation de cette dernière, l'attribution sera refusée systématiquement.

Les dossiers sont instruits en octobre par Monsieur le Maire et Madame la première adjointe.

Tous les étudiants répondant aux conditions générales et particulières et bénéficiant du CME recevront une lettre de notification et une invitation à une réception au cours de laquelle les contrats seront signés. La présence de chaque étudiant est obligatoire au risque de se voir refuser l'attribution du CME.

Aucun dossier ne sera étudié après la date limite de réception des dossiers, **vendredi 25 septembre 2020 à 12h**.

L'étudiant doit impérativement respecter cette date butoir.

Aucun dossier ne sera accepté sans les justificatifs minimums suivants : attestation de quotient familial, RIB, justificatifs de domicile, avis d'imposition, carte nationale d'identité et fiche de contrepartie. Le demandeur doit fournir les photocopies des justificatifs demandés.

Les dossiers seront étudiés dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée au CME lors du vote du budget primitif. Dans un souci d'équité, les attributions se feront selon les critères suivants : quotient familial, résultats universitaires, lieu d'étude, motivation.

4. Contrepartie

Dans le cadre de l'obtention du CME, l'étudiant s'engage à effectuer une contrepartie mise en place ou organisée par la ville. Les missions relèvent des domaines suivants : solidarité, culture, soutien scolaire, etc. Ces contreparties doivent être réalisées en respectant le principe de neutralité et les consignes données par les structures d'accueil. Tout comportement incorrect ou inadapté pourrait entraîner une interruption du CME. Tout désistement non justifié pour des raisons médicales, professionnelles ou scolaires empêchera le versement du 2° tiers ou 3° tiers.

Cette contrepartie devra être réalisée au plus tard le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Le volume horaire est fixé à 25h00 par étudiant et par année scolaire.

Cette contrepartie fera l'objet d'un suivi particulier, afin d'apprécier l'assiduité, la qualité et le sérieux dans la réalisation de la mission, qui conditionnera le versement à l'étudiant du tiers du montant de l'aide.

Les missions effectuées lors de la contrepartie, ne sont pas assimilables à un emploi. Par conséquent, pour tout dommage subi par l'étudiant (accident de trajet, accident pendant la

contrepartie...) c'est la sécurité sociale et la mutuelle de ce dernier qui couvriront les frais inhérents, comme pour tout problème d'ordre non professionnel.

De plus, l'étudiant devra vérifier que son assurance personnelle couvre les dommages causés à des tiers.

5. Versement du CME

Le CME est d'un montant de 600 euros par étudiant et par année universitaire.

Il est versé par tiers selon l'échéancier prévisionnel suivant : le premier dès la signature du contrat début novembre, le second fin janvier, le troisième fin avril sur présentation d'un justificatif d'assiduité.

Si l'étudiant interrompt des études en cours d'année, s'il ne les suit pas avec assiduité, ou s'il ne réalise pas sa contrepartie de façon satisfaisante, le versement du CME est automatiquement suspendu. Il ne percevra ni le second, ni le troisième versement même s'il a déjà réalisé sa contrepartie. Le non-respect du contrat donnera lieu à un remboursement de la somme allouée ou réalisation de la contrepartie.

6. Contrat Commune/Étudiant

L'attribution du CME s'accompagne de la signature d'un contrat entre la commune représentée par le Maire et l'étudiant.

Dans ce document sont actés les engagements mutuels, notamment pour l'étudiant, de faire preuve d'assiduité et d'effectuer sa contrepartie.

7. Évaluation

Une évaluation annuelle de ce dispositif pourra entraîner des modifications concernant les modalités d'attribution.



Contrat municipal étudiant

Pièces à fournir pour la constitution du dossier

Année 2020-2021

Tous les documents doivent être fournis sous forme de photocopies.

En cas de première demande

Documents à joindre <u>obligatoirement</u> à la remise du dossier

L'avis	Avis d'impôts 2019 (sur les revenus de l'année 2018) des parents ou du foyer fiscal de nce dans le cas d'étudiant(e)s marié(e)s ou ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité. d'impôt de l'étudiant(e) doit également être fourni s'il déclare ses revenus duellement. Le revenu fiscal de référence doit être mentionné.
	Justificatifs de domicile des parents ou de l'étudiant des trois dernières années : 2018, et juin ou juillet 2020 (Taxe d'habitation, facture EDF, eau, pour les échéanciers la date e sera celle de l'émission du document).
	Notes de l'année écoulée ou avis de passage (sauf pour les Bachelier(e)s de 2020)
	Si redoublement ou réorientation, notes de l'année écoulée et lettre explicative
	Copie de la carte d'identité de l'étudiant(e)
	Fiche de contrepartie dûment complétée
	Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant(e)
	Documents obligatoires à fournir dès que possible
	Baccalauréat (ou relevé de notes)
	Justificatif d'attribution ou de rejet de bourse du Crous ou autre
	Certificat de scolarité année 2020-2021 ou, en attente, justificatif d'inscription
	Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'étudiant(e) pour l'année 2020-2021
	s de situation particulière, joindre impérativement les pièces justificatives notées en re page du document.

En cas de renouvellement

Documents à joindre obligatoirement à la remise du dossier

L'avis	Avis d'impôts 2019 (sur les revenus de l'année 2018) des parents ou du foyer fiscal de nce dans le cas d'étudiant(e)s marié(e)s ou ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité. d'impôt de l'étudiant(e) doit également être fourni s'il déclare ses revenus duellement. Le revenu fiscal de référence doit être mentionné.
	Justificatif de domicile des parents ou de l'étudiant du mois de juin ou juillet 2020 d'habitation, facture EDF, eau, pour les échéanciers la date retenue sera celle de sion du document)
	Notes de l'année écoulée ou avis de passage
	Fiche de contrepartie dûment complétée
	Si redoublement ou réorientation, notes de l'année écoulée et lettre explicative
	Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant(e)
	Documents obligatoires à fournir dès que possible
	Justificatif d'attribution ou de rejet de bourse du Crous ou autre
	Certificat de scolarité année 2020-2021 ou, en attente, justificatif d'inscription
	Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'étudiant(e) pour l'année 2020-2021

En cas de situation particulière, joindre impérativement les pièces justificatives notées en dernière page du document.

Situations particulières

Pièce justificatives obligatoires correspondant aux situations suivantes :

	Étudiant(e) à charge de l'un de ses parents divorcés : copie de l'extrait de jugement confiant l'étudiant(e) à l'un des parents et fixant le montant de la pension.
	Étudiant(e) ayant rompu tous liens avec ses parents : attestation obligatoire délivrée par les services sociaux.
En l'a	bsence de rapport, les revenus des parents seront alors pris en compte.
	Étudiant(e) marié(e) ou ayant conclu un pacte civil de solidarité (PACS) : copie de l'extrait d'acte de mariage ou attestation d'engagement du PACS.
	Pour les étudiant(e)s ayant effectué un volontariat civil ou dans les armées : attestation mentionnant la durée.
	Étudiant(e) orphelin(e) de père et mère, les revenus pris en compte sont ceux du foyer fiscal auquel il/elle est rattaché(e) (tuteur, grands-parents,) : attestation.
	Étudiant(e) majeur(e) de 18 à 21 ans bénéficiaire des prestations d'aide sociale versées par les services de l'aide sociale à l'enfance : attestation.
	Demande exceptionnelle de prise en compte des revenus de l'année précédente ou de l'année en cours : justificatif relatif à la modification de la situation professionnelle (chômage, retraite, congé sans traitement), de la situation familiale (maladie, décès, séparation ou divorce.)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie de Chomérac Tél : 04.75.65.10.53

Courriel: mairie@chomerac.fr



Contrat Municipal Étudiant

Contrepartie

Année scolaire 2020-2021

Afin de mieux prendre en compte vos compétences et vos souhaits, merci de compléter ce document avec la plus grande attention.

Coordonnées

NOM et Prénom:
Adresse précise :
Lieu de vos études :
Téléphone personnel:
Mail :
Diplôme préparé :
Êtes-vous titulaire de brevets ?
Titulaire : □ BAFA □ Gestes 1 ^{er} secours (AFPS, PSC1) □ Surveillant de baignade □ Brevet pour encadrement sportif (ski, randonnées, etc.), précisez :
Disponibilités
☐ Les vacances scolaires
☐ Les Week-end
☐ En semaine, si oui quel jour, à partir de quelle heure ?
Serez-vous amené(e) à réaliser un stage ? Période approximative :
Partez-vous à l'étranger ?Période :Période :

Quelles sont vos compétences ? En informatique et administratif (Word, Excel, infographie, montage vidéo, etc.)..... En sport:.... En aide aux devoirs :.... En social : (aide à la personne, bénévolat, etc.)..... En culturel : (danse, chant, musique, etc.)..... En animation: Dans le domaine artistique : (peinture, dessin, etc.)..... Faites nous part de vos expériences professionnelles et associatives :..... Types de contreparties A titre indicatif, sélectionnez 2 ou 3 types de contreparties que vous souhaiteriez faire en tenant compte de vos disponibilités et du lieu de vos études : Événement culturel (bibliothèque, etc)

Le choix définitif des contreparties appartient à la collectivité.

Événement social (repas de personnes âgées, plan canicule, etc)

Travail administratif ou informatique (saisie de données, archivage, etc)



Contrat Municipal Étudiant

Fiche inscription

Année scolaire 2020-2021

Nom:	Photo
Prénom :	
□ 1^{ere} demande□ Renouvellement	
□Sans interruption □ Avec interruption	

Dossier à retourner impérativement avant le : Vendredi 25 septembre 2020 à 12h00.

(Coordonnées au verso)

Attention!

Certains documents sont obligatoires dès la remise du dossier.

Votre état civil

Nor	n:			Pr	énom:			
Sex	e:		Masculin	□ Fé	minin			
Dat	e de naiss	ance:		N	ationalité:			
	ibataire [☐ Vie mar		
Log	gement:	Chez les	parents		Apparteme	ent, studio]	
		Chambro	e universitaire		Autre, à pr	éciser		
Adı	esse des p	arents:	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
		• • • • • • • • • • •		Tél	•			
Les	étudiant(e)s		éficient pas des a	-		□ non □ ERATIVEMENT f	ournir un	
A c	ompléter	IMPERA	TIVEMENT	:				
					Portable:	•••••		•••••
Le	CME et	vous						
Con	nment avez-	vous connu	le CME ?			uche à oreille □		
Pour	-		-	spositif?				
Dipl Red Réo Si ro	oublant(e) rientation : éorientation blissement	eau prépare : : n, avez-vou fréquenté e	oui [oui [s fait valider vot n 2020-2021 (no	□ □ tre choix par om et adresso	non [non [une conseillère complète) :		Ji □ no	on□
Drô	me/Ardèch		Hor			••••••	***************************************	•••••
_10		_				•••••		
		à l'étrang	er durant l'anné	ée scolaire 20)20-2021 :	•••••		
						·····		
						Série:	•••••	•••••
	sus scolaire Année		iniquement : des études supé	érieures	Établic	sement et lieu	Valid	lation
	11111100	ratuit	acs crudes supe		Diabiles:	coment et neu		Non
1							Oui	11011
2								
3								
4								
_				-				

	Nom	Prénom	Profession
Père			
/lère			
tuation	familiale de vos parents:		
3 .T	1 10 0 4 00 4		^
		nent à charge (y compris	
			charge en septembre 2020 : un certif nus individuellement, merci de nous
		9 afin que l'on vous compte da	
			g
	Prénom des enfants à	Date de naissance	Scolarité
ous	charge en sept 2020		
)			
}			
ļ			
•••••	si vous déclarez vos revenus		······································
Reven	nu Fiscal de Référence de l'a	avis d'impôts 2019 (sur les rev	
	ources de l'étudiant(e)	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
Bourse		griculture, de la culture, sanita	ire et sociale,)
	Oui [
Echell	le de bourse $0 \square 0$ bis[5□ 6□ 7□
Mont	ant :		
		tribution ou de rejet des bourse	
	- -		
424			
titre d	inioi mation .		
		plora, Erasmus, mobilité interr	nationale, mérite,) ?
énéficie	ez-vous d'autres bourses (Ex Oui □	Non□	
énéficie	ez-vous d'autres bourses (Ex Oui □	-	
Sénéficie	ez-vous d'autres bourses (Exp Oui □ ous exercer une activité profe	Non□ essionnelle pour vous aider à fi	
énéficie	ez-vous d'autres bourses (Ex Oui □	Non□	
Devez-vo	ez-vous d'autres bourses (Exp Oui ous exercer une activité profe Oui es vacances scolaires	Non□ essionnelle pour vous aider à fi Non□ A l'année □	

Attestation sur Je déclare sur l'honneur avoir attesté de l'ensemble renseignements notés sur ce dossier, aussi, je sollicite l'attr	des aides perçues et de l'exactitude de tous les
Fait à Chomérac le :	Signature de l'étudiant(e):
Données personnelles: Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par la c à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles sont collectées. Commune. Conformément au règlement n°2016/679 du 27 avril 20 modification ou de rectification des données vous concernant en contact	», et sont destinées au service Contrat Municipal Étudiant de la D16, vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, de
Réservé à l'administration	
Calcul du quotient familial (QF) :	
Revenu fiscal de référence :	Nombre de parts :
QF= (Revenu fiscal de référence / 12) / Nombre de parts	S =
Proposition : ☐ CME accepté ☐ CME refusé	
	Fait à Le
	Le Maire, François ARSAC
Coordonnées pour retour du dossier :	

Mairie de Chomérac 10,rue du Bosquet 07210 Chomérac Ouverture au public du lundi au jeudi : 08h30 – 12h00 et de 13h30 - 17h30

08h30 - 12h00 et de 13h30 - 16h30

Le vendredi

16



CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

Année 2020-2021



Sommaire

Page 3: Règlement

<u>Page 7</u>: Pièces à fournir pour la constitution du dossier

Page 11 : Contrepartie

<u>Page 13</u>: Fiche inscription



Contrat Municipal Étudiant

Règlement

Année universitaire 2020-2021 Commune de Chomérac

CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

Avec la création du contrat municipal étudiant (CME), la municipalité a concrétisé sa volonté d'assurer l'égalité des chances à tous les jeunes choméracois, en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur, sans que les conditions financières ne soient un obstacle à la réalisation de leur projet universitaire.

Le contrat municipal étudiant est un complément de ressources, destiné aux étudiants issus de familles aux revenus modestes.

En contrepartie d'une aide apportée par la municipalité, l'étudiant s'engage non seulement à faire preuve d'assiduité et de sérieux dans ses études, mais également à assurer une contrepartie auprès de différents publics.

1. Conditions générales d'attribution

Résider à Chomérac (quittances de loyer ou impôts locaux, etc...)

Dans le cas où les parents de l'étudiant sont divorcés, il suffit que l'un des deux habite à Chomérac.

Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours. Pour les étudiantes, elle est repoussée d'un an par enfant.

Être inscrit dans un cycle d'études supérieures, jusqu'à Bac +5:

- o suivre une formation non rémunérée,
- o dans un établissement sur le territoire français
- o dans un établissement public ou privé sous contrat,
- o dans un établissement hors contrat, sur le territoire français, si la formation n'est dispensée dans aucun établissement sous contrat.

Être bénéficiaire d'une bourse d'État ou ne pas dépasser le quotient familial de 1 200.

Les études par correspondance pourront être prises en compte à condition qu'il s'agisse d'une formation « diplômante » et dispensée par un organisme agréé par l'éducation nationale.

Les étudiants qui suivent une préparation à un concours sans valider de diplôme (entrée école infirmier, éducateur, concours administratifs, concours avocat, etc...), seront également éligibles au CME

Les études doivent constituer l'activité principale de l'étudiant.

2. Condition particulière d'attribution

Si l'étudiant redouble suite à d'importantes difficultés personnelles (raisons graves de santé, ou raison familiales, ...), avec justificatif.

3. Attribution du CME

- Le CME est attribué pour une année universitaire. Un dossier de demande de renouvellement sera constitué par l'étudiant chaque année.
- Chaque dossier est étudié individuellement, indépendamment des liens familiaux qui peuvent intervenir entre différents dossiers.
- Pour les étudiants qui ont bénéficié du CME l'année précédente, il est impératif qu'ils aient réalisé leur contrepartie. En cas de non réalisation de cette dernière, l'attribution sera refusée systématiquement.

Les dossiers sont instruits en octobre par Monsieur le Maire et Madame la première adjointe.

Tous les étudiants répondant aux conditions générales et particulières et bénéficiant du CME recevront une lettre de notification et une invitation à une réception au cours de laquelle les contrats seront signés. La présence de chaque étudiant est obligatoire au risque de se voir refuser l'attribution du CME.

Aucun dossier ne sera étudié après la date limite de réception des dossiers, vendredi 25 septembre 2020 à 12h.

L'étudiant doit impérativement respecter cette date butoir.

Aucun dossier ne sera accepté sans les justificatifs minimums suivants : attestation de quotient familial, RIB, justificatifs de domicile, avis d'imposition, carte nationale d'identité et fiche de contrepartie. Le demandeur doit fournir les photocopies des justificatifs demandés.

Les dossiers seront étudiés dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée au CME lors du vote du budget primitif. Dans un souci d'équité, les attributions se feront selon les critères suivants : quotient familial, résultats universitaires, lieu d'étude, motivation.

4. Contrepartie

Dans le cadre de l'obtention du CME, l'étudiant s'engage à effectuer une contrepartie mise en place ou organisée par la ville. Les missions relèvent des domaines suivants : solidarité, culture, soutien scolaire, etc. Ces contreparties doivent être réalisées en respectant le principe de neutralité et les consignes données par les structures d'accueil. Tout comportement incorrect ou inadapté pourrait entraîner une interruption du CME. Tout désistement non justifié pour des raisons médicales, professionnelles ou scolaires empêchera le versement du 2° tiers ou 3° tiers.

Cette contrepartie devra être réalisée au plus tard le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Le volume horaire est fixé à 25h00 par étudiant et par année scolaire.

Cette contrepartie fera l'objet d'un suivi particulier, afin d'apprécier l'assiduité, la qualité et le sérieux dans la réalisation de la mission, qui conditionnera le versement à l'étudiant du tiers du montant de l'aide.

Les missions effectuées lors de la contrepartie, ne sont pas assimilables à un emploi. Par conséquent, pour tout dommage subi par l'étudiant (accident de trajet, accident pendant la

contrepartie...) c'est la sécurité sociale et la mutuelle de ce dernier qui couvriront les frais inhérents, comme pour tout problème d'ordre non professionnel.

De plus, l'étudiant devra vérifier que son assurance personnelle couvre les dommages causés à des tiers.

5. Versement du CME

Le CME est d'un montant de 600 euros par étudiant et par année universitaire.

Il est versé par tiers selon l'échéancier prévisionnel suivant : le premier dès la signature du contrat début novembre, le second fin janvier, le troisième fin avril sur présentation d'un justificatif d'assiduité.

Si l'étudiant interrompt des études en cours d'année, s'il ne les suit pas avec assiduité, ou s'il ne réalise pas sa contrepartie de façon satisfaisante, le versement du CME est automatiquement suspendu. Il ne percevra ni le second, ni le troisième versement même s'il a déjà réalisé sa contrepartie. Le non-respect du contrat donnera lieu à un remboursement de la somme allouée ou réalisation de la contrepartie.

6. Contrat Commune/Étudiant

L'attribution du CME s'accompagne de la signature d'un contrat entre la commune représentée par le Maire et l'étudiant.

Dans ce document sont actés les engagements mutuels, notamment pour l'étudiant, de faire preuve d'assiduité et d'effectuer sa contrepartie.

7. Évaluation

Une évaluation annuelle de ce dispositif pourra entraîner des modifications concernant les modalités d'attribution.



Contrat municipal étudiant

Pièces à fournir pour la constitution du dossier

Année 2020-2021

Tous les documents doivent être fournis sous forme de photocopies.

En cas de première demande

Documents à joindre <u>obligatoirement</u> à la remise du dossier

L'avis	Avis d'impôts 2019 (sur les revenus de l'année 2018) des parents ou du foyer fiscal de nce dans le cas d'étudiant(e)s marié(e)s ou ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité. d'impôt de l'étudiant(e) doit également être fourni s'il déclare ses revenus duellement. Le revenu fiscal de référence doit être mentionné.
	Justificatifs de domicile des parents ou de l'étudiant des trois dernières années : 2018, et juin ou juillet 2020 (Taxe d'habitation, facture EDF, eau, pour les échéanciers la date e sera celle de l'émission du document).
	Notes de l'année écoulée ou avis de passage (sauf pour les Bachelier(e)s de 2020)
	Si redoublement ou réorientation, notes de l'année écoulée et lettre explicative
	Copie de la carte d'identité de l'étudiant(e)
	Fiche de contrepartie dûment complétée
	Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant(e)
	Documents obligatoires à fournir dès que possible
	Baccalauréat (ou relevé de notes)
	Justificatif d'attribution ou de rejet de bourse du Crous ou autre
	Certificat de scolarité année 2020-2021 ou, en attente, justificatif d'inscription
	Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'étudiant(e) pour l'année 2020-2021
	s de situation particulière, joindre impérativement les pièces justificatives notées en re page du document.

En cas de renouvellement

Documents à joindre obligatoirement à la remise du dossier

L'avis	Avis d'impôts 2019 (sur les revenus de l'année 2018) des parents ou du foyer fiscal de nce dans le cas d'étudiant(e)s marié(e)s ou ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité. d'impôt de l'étudiant(e) doit également être fourni s'il déclare ses revenus duellement. Le revenu fiscal de référence doit être mentionné.
	Justificatif de domicile des parents ou de l'étudiant du mois de juin ou juillet 2020 d'habitation, facture EDF, eau, pour les échéanciers la date retenue sera celle de sion du document)
	Notes de l'année écoulée ou avis de passage
	Fiche de contrepartie dûment complétée
	Si redoublement ou réorientation, notes de l'année écoulée et lettre explicative
	Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant(e)
	Documents obligatoires à fournir dès que possible
	Justificatif d'attribution ou de rejet de bourse du Crous ou autre
	Certificat de scolarité année 2020-2021 ou, en attente, justificatif d'inscription
	Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'étudiant(e) pour l'année 2020-2021

En cas de situation particulière, joindre impérativement les pièces justificatives notées en dernière page du document.

Situations particulières

Pièce justificatives obligatoires correspondant aux situations suivantes :

	Étudiant(e) à charge de l'un de ses parents divorcés : copie de l'extrait de jugement confiant l'étudiant(e) à l'un des parents et fixant le montant de la pension.
	Étudiant(e) ayant rompu tous liens avec ses parents : attestation obligatoire délivrée par les services sociaux.
En l'a	bsence de rapport, les revenus des parents seront alors pris en compte.
	Étudiant(e) marié(e) ou ayant conclu un pacte civil de solidarité (PACS) : copie de l'extrait d'acte de mariage ou attestation d'engagement du PACS.
	Pour les étudiant(e)s ayant effectué un volontariat civil ou dans les armées : attestation mentionnant la durée.
	Étudiant(e) orphelin(e) de père et mère, les revenus pris en compte sont ceux du foyer fiscal auquel il/elle est rattaché(e) (tuteur, grands-parents,) : attestation.
	Étudiant(e) majeur(e) de 18 à 21 ans bénéficiaire des prestations d'aide sociale versées par les services de l'aide sociale à l'enfance : attestation.
	Demande exceptionnelle de prise en compte des revenus de l'année précédente ou de l'année en cours : justificatif relatif à la modification de la situation professionnelle (chômage, retraite, congé sans traitement), de la situation familiale (maladie, décès, séparation ou divorce.)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie de Chomérac Tél : 04.75.65.10.53

Courriel: mairie@chomerac.fr



Contrat Municipal Étudiant

Contrepartie

Année scolaire 2020-2021

Afin de mieux prendre en compte vos compétences et vos souhaits, merci de compléter ce document avec la plus grande attention.

Coordonnées

NOM et Prénom:
Adresse précise :
Lieu de vos études :
Téléphone personnel:
Mail :
Diplôme préparé :
Êtes-vous titulaire de brevets ?
Titulaire : □ BAFA □ Gestes 1 ^{er} secours (AFPS, PSC1) □ Surveillant de baignade □ Brevet pour encadrement sportif (ski, randonnées, etc.), précisez :
Disponibilités
☐ Les vacances scolaires
☐ Les Week-end
☐ En semaine, si oui quel jour, à partir de quelle heure ?
Serez-vous amené(e) à réaliser un stage ? Période approximative :
Partez-vous à l'étranger ?Période :Période :

Quelles sont vos compétences ? En informatique et administratif (Word, Excel, infographie, montage vidéo, etc.)..... En sport:.... En aide aux devoirs :.... En social : (aide à la personne, bénévolat, etc.)..... En culturel : (danse, chant, musique, etc.)..... En animation: Dans le domaine artistique : (peinture, dessin, etc.)..... Faites nous part de vos expériences professionnelles et associatives :..... Types de contreparties A titre indicatif, sélectionnez 2 ou 3 types de contreparties que vous souhaiteriez faire en tenant compte de vos disponibilités et du lieu de vos études : Événement culturel (bibliothèque, etc)

Le choix définitif des contreparties appartient à la collectivité.

Événement social (repas de personnes âgées, plan canicule, etc)

Travail administratif ou informatique (saisie de données, archivage, etc)



Contrat Municipal Étudiant

Fiche inscription

Année scolaire 2020-2021

Nom:	Photo
Prénom :	
□ 1^{ere} demande□ Renouvellement	
□Sans interruption □ Avec interruption	

Dossier à retourner impérativement avant le : Vendredi 25 septembre 2020 à 12h00.

(Coordonnées au verso)

Attention!

Certains documents sont obligatoires dès la remise du dossier.

Votre état civil

Nor	n:			Pr	énom:			
Sex	e:		Masculin	□ Fé	minin			
Dat	e de naiss	ance:		N	ationalité:			
	ibataire [☐ Vie mar		
Log	gement:	Chez les	parents		Apparteme	ent, studio]	
		Chambro	e universitaire		Autre, à pr	éciser		
Adı	esse des p	arents:	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
		• • • • • • • • • • •		Tél	•			
Les	étudiant(e)s		éficient pas des a	-		□ non □ ERATIVEMENT f	ournir un	
A c	ompléter	IMPERA	TIVEMENT	:				
					Portable:	•••••		•••••
Le	CME et	vous						
Con	nment avez-	vous connu	le CME ?			uche à oreille □		
Pour	-		-	spositif?				
Dipl Red Réo Si ro	oublant(e) rientation : éorientation blissement	eau prépare : : n, avez-vou fréquenté e	oui [oui [s fait valider vot n 2020-2021 (no	□ □ tre choix par om et adresso	non [non [une conseillère complète) :		Ji □ no	on□
Drô	me/Ardèch		Hor			••••••	***************************************	•••••
_10		_				•••••		
		à l'étrang	er durant l'anné	ée scolaire 20)20-2021 :	•••••		
						·····		
						Série:	•••••	•••••
	sus scolaire Année		iniquement : des études supé	érieures	Établic	sement et lieu	Valid	lation
	11111100	ratuit	acs crudes supe		Diabiles:	coment et neu		Non
1							Oui	11011
2								
3								
4								
_				-				

	Nom	Prénom	Profession
Père			
/lère			
tuation	familiale de vos parents:		
3 .T	1 10 0 4 00 4		^
		nent à charge (y compris	
			charge en septembre 2020 : un certif nus individuellement, merci de nous
		9 afin que l'on vous compte da	
			g
	Prénom des enfants à	Date de naissance	Scolarité
ous	charge en sept 2020		
)			
}			
ļ			
•••••	si vous déclarez vos revenus		······································
Reven	nu Fiscal de Référence de l'a	avis d'impôts 2019 (sur les rev	
	ources de l'étudiant(e)	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
Bourse		griculture, de la culture, sanita	ire et sociale,)
	Oui [
Echell	le de bourse $0 \square 0$ bis[5□ 6□ 7□
Mont	ant :		
		tribution ou de rejet des bourse	
	- -		
424			
titre d	inioi mation .		
		plora, Erasmus, mobilité interr	nationale, mérite,) ?
énéficie	ez-vous d'autres bourses (Ex Oui □	Non□	
énéficie	ez-vous d'autres bourses (Ex Oui □	-	
Sénéficie	ez-vous d'autres bourses (Exp Oui □ ous exercer une activité profe	Non□ essionnelle pour vous aider à fi	
énéficie	ez-vous d'autres bourses (Ex Oui □	Non□	
Devez-vo	ez-vous d'autres bourses (Exp Oui ous exercer une activité profe Oui es vacances scolaires	Non□ essionnelle pour vous aider à fi Non□ A l'année □	

Attestation sur Je déclare sur l'honneur avoir attesté de l'ensemble renseignements notés sur ce dossier, aussi, je sollicite l'attr	des aides perçues et de l'exactitude de tous les
Fait à Chomérac le :	Signature de l'étudiant(e):
Données personnelles: Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par la c à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles sont collectées. Commune. Conformément au règlement n°2016/679 du 27 avril 20 modification ou de rectification des données vous concernant en contact	», et sont destinées au service Contrat Municipal Étudiant de la D16, vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, de
Réservé à l'administration	
Calcul du quotient familial (QF) :	
Revenu fiscal de référence :	Nombre de parts :
QF= (Revenu fiscal de référence / 12) / Nombre de parts	S =
Proposition : ☐ CME accepté ☐ CME refusé	
	Fait à Le
	Le Maire, François ARSAC
Coordonnées pour retour du dossier :	

Mairie de Chomérac 10,rue du Bosquet 07210 Chomérac Ouverture au public du lundi au jeudi : 08h30 – 12h00 et de 13h30 - 17h30

08h30 - 12h00 et de 13h30 - 16h30

Le vendredi

16



CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

Année 2020-2021



Sommaire

Page 3: Règlement

<u>Page 7</u>: Pièces à fournir pour la constitution du dossier

Page 11 : Contrepartie

<u>Page 13</u>: Fiche inscription



Contrat Municipal Étudiant

Règlement

Année universitaire 2020-2021 Commune de Chomérac

CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

Avec la création du contrat municipal étudiant (CME), la municipalité a concrétisé sa volonté d'assurer l'égalité des chances à tous les jeunes choméracois, en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur, sans que les conditions financières ne soient un obstacle à la réalisation de leur projet universitaire.

Le contrat municipal étudiant est un complément de ressources, destiné aux étudiants issus de familles aux revenus modestes.

En contrepartie d'une aide apportée par la municipalité, l'étudiant s'engage non seulement à faire preuve d'assiduité et de sérieux dans ses études, mais également à assurer une contrepartie auprès de différents publics.

1. Conditions générales d'attribution

Résider à Chomérac (quittances de loyer ou impôts locaux, etc...)

Dans le cas où les parents de l'étudiant sont divorcés, il suffit que l'un des deux habite à Chomérac.

Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours. Pour les étudiantes, elle est repoussée d'un an par enfant.

Être inscrit dans un cycle d'études supérieures, jusqu'à Bac +5:

- o suivre une formation non rémunérée,
- o dans un établissement sur le territoire français
- o dans un établissement public ou privé sous contrat,
- o dans un établissement hors contrat, sur le territoire français, si la formation n'est dispensée dans aucun établissement sous contrat.

Être bénéficiaire d'une bourse d'État ou ne pas dépasser le quotient familial de 1 200.

Les études par correspondance pourront être prises en compte à condition qu'il s'agisse d'une formation « diplômante » et dispensée par un organisme agréé par l'éducation nationale.

Les étudiants qui suivent une préparation à un concours sans valider de diplôme (entrée école infirmier, éducateur, concours administratifs, concours avocat, etc...), seront également éligibles au CME

Les études doivent constituer l'activité principale de l'étudiant.

2. Condition particulière d'attribution

Si l'étudiant redouble suite à d'importantes difficultés personnelles (raisons graves de santé, ou raison familiales, ...), avec justificatif.

3. Attribution du CME

- Le CME est attribué pour une année universitaire. Un dossier de demande de renouvellement sera constitué par l'étudiant chaque année.
- Chaque dossier est étudié individuellement, indépendamment des liens familiaux qui peuvent intervenir entre différents dossiers.
- Pour les étudiants qui ont bénéficié du CME l'année précédente, il est impératif qu'ils aient réalisé leur contrepartie. En cas de non réalisation de cette dernière, l'attribution sera refusée systématiquement.

Les dossiers sont instruits en octobre par Monsieur le Maire et Madame la première adjointe.

Tous les étudiants répondant aux conditions générales et particulières et bénéficiant du CME recevront une lettre de notification et une invitation à une réception au cours de laquelle les contrats seront signés. La présence de chaque étudiant est obligatoire au risque de se voir refuser l'attribution du CME.

Aucun dossier ne sera étudié après la date limite de réception des dossiers, vendredi 25 septembre 2020 à 12h.

L'étudiant doit impérativement respecter cette date butoir.

Aucun dossier ne sera accepté sans les justificatifs minimums suivants : attestation de quotient familial, RIB, justificatifs de domicile, avis d'imposition, carte nationale d'identité et fiche de contrepartie. Le demandeur doit fournir les photocopies des justificatifs demandés.

Les dossiers seront étudiés dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée au CME lors du vote du budget primitif. Dans un souci d'équité, les attributions se feront selon les critères suivants : quotient familial, résultats universitaires, lieu d'étude, motivation.

4. Contrepartie

Dans le cadre de l'obtention du CME, l'étudiant s'engage à effectuer une contrepartie mise en place ou organisée par la ville. Les missions relèvent des domaines suivants : solidarité, culture, soutien scolaire, etc. Ces contreparties doivent être réalisées en respectant le principe de neutralité et les consignes données par les structures d'accueil. Tout comportement incorrect ou inadapté pourrait entraîner une interruption du CME. Tout désistement non justifié pour des raisons médicales, professionnelles ou scolaires empêchera le versement du 2° tiers ou 3° tiers.

Cette contrepartie devra être réalisée au plus tard le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Le volume horaire est fixé à 25h00 par étudiant et par année scolaire.

Cette contrepartie fera l'objet d'un suivi particulier, afin d'apprécier l'assiduité, la qualité et le sérieux dans la réalisation de la mission, qui conditionnera le versement à l'étudiant du tiers du montant de l'aide.

Les missions effectuées lors de la contrepartie, ne sont pas assimilables à un emploi. Par conséquent, pour tout dommage subi par l'étudiant (accident de trajet, accident pendant la

contrepartie...) c'est la sécurité sociale et la mutuelle de ce dernier qui couvriront les frais inhérents, comme pour tout problème d'ordre non professionnel.

De plus, l'étudiant devra vérifier que son assurance personnelle couvre les dommages causés à des tiers.

5. Versement du CME

Le CME est d'un montant de 600 euros par étudiant et par année universitaire.

Il est versé par tiers selon l'échéancier prévisionnel suivant : le premier dès la signature du contrat début novembre, le second fin janvier, le troisième fin avril sur présentation d'un justificatif d'assiduité.

Si l'étudiant interrompt des études en cours d'année, s'il ne les suit pas avec assiduité, ou s'il ne réalise pas sa contrepartie de façon satisfaisante, le versement du CME est automatiquement suspendu. Il ne percevra ni le second, ni le troisième versement même s'il a déjà réalisé sa contrepartie. Le non-respect du contrat donnera lieu à un remboursement de la somme allouée ou réalisation de la contrepartie.

6. Contrat Commune/Étudiant

L'attribution du CME s'accompagne de la signature d'un contrat entre la commune représentée par le Maire et l'étudiant.

Dans ce document sont actés les engagements mutuels, notamment pour l'étudiant, de faire preuve d'assiduité et d'effectuer sa contrepartie.

7. Évaluation

Une évaluation annuelle de ce dispositif pourra entraîner des modifications concernant les modalités d'attribution.



Contrat municipal étudiant

Pièces à fournir pour la constitution du dossier

Année 2020-2021

Tous les documents doivent être fournis sous forme de photocopies.

En cas de première demande

Documents à joindre <u>obligatoirement</u> à la remise du dossier

L'avis	Avis d'impôts 2019 (sur les revenus de l'année 2018) des parents ou du foyer fiscal de nce dans le cas d'étudiant(e)s marié(e)s ou ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité. d'impôt de l'étudiant(e) doit également être fourni s'il déclare ses revenus duellement. Le revenu fiscal de référence doit être mentionné.
	Justificatifs de domicile des parents ou de l'étudiant des trois dernières années : 2018, et juin ou juillet 2020 (Taxe d'habitation, facture EDF, eau, pour les échéanciers la date e sera celle de l'émission du document).
	Notes de l'année écoulée ou avis de passage (sauf pour les Bachelier(e)s de 2020)
	Si redoublement ou réorientation, notes de l'année écoulée et lettre explicative
	Copie de la carte d'identité de l'étudiant(e)
	Fiche de contrepartie dûment complétée
	Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant(e)
	Documents obligatoires à fournir dès que possible
	Baccalauréat (ou relevé de notes)
	Justificatif d'attribution ou de rejet de bourse du Crous ou autre
	Certificat de scolarité année 2020-2021 ou, en attente, justificatif d'inscription
	Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'étudiant(e) pour l'année 2020-2021
	s de situation particulière, joindre impérativement les pièces justificatives notées en re page du document.

En cas de renouvellement

Documents à joindre obligatoirement à la remise du dossier

L'avis	Avis d'impôts 2019 (sur les revenus de l'année 2018) des parents ou du foyer fiscal de nce dans le cas d'étudiant(e)s marié(e)s ou ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité. d'impôt de l'étudiant(e) doit également être fourni s'il déclare ses revenus duellement. Le revenu fiscal de référence doit être mentionné.
	Justificatif de domicile des parents ou de l'étudiant du mois de juin ou juillet 2020 d'habitation, facture EDF, eau, pour les échéanciers la date retenue sera celle de sion du document)
	Notes de l'année écoulée ou avis de passage
	Fiche de contrepartie dûment complétée
	Si redoublement ou réorientation, notes de l'année écoulée et lettre explicative
	Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant(e)
	Documents obligatoires à fournir dès que possible
	Justificatif d'attribution ou de rejet de bourse du Crous ou autre
	Certificat de scolarité année 2020-2021 ou, en attente, justificatif d'inscription
	Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'étudiant(e) pour l'année 2020-2021

En cas de situation particulière, joindre impérativement les pièces justificatives notées en dernière page du document.

Situations particulières

Pièce justificatives obligatoires correspondant aux situations suivantes :

	Étudiant(e) à charge de l'un de ses parents divorcés : copie de l'extrait de jugement confiant l'étudiant(e) à l'un des parents et fixant le montant de la pension.
	Étudiant(e) ayant rompu tous liens avec ses parents : attestation obligatoire délivrée par les services sociaux.
En l'a	bsence de rapport, les revenus des parents seront alors pris en compte.
	Étudiant(e) marié(e) ou ayant conclu un pacte civil de solidarité (PACS) : copie de l'extrait d'acte de mariage ou attestation d'engagement du PACS.
	Pour les étudiant(e)s ayant effectué un volontariat civil ou dans les armées : attestation mentionnant la durée.
	Étudiant(e) orphelin(e) de père et mère, les revenus pris en compte sont ceux du foyer fiscal auquel il/elle est rattaché(e) (tuteur, grands-parents,) : attestation.
	Étudiant(e) majeur(e) de 18 à 21 ans bénéficiaire des prestations d'aide sociale versées par les services de l'aide sociale à l'enfance : attestation.
	Demande exceptionnelle de prise en compte des revenus de l'année précédente ou de l'année en cours : justificatif relatif à la modification de la situation professionnelle (chômage, retraite, congé sans traitement), de la situation familiale (maladie, décès, séparation ou divorce.)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie de Chomérac Tél : 04.75.65.10.53

Courriel: mairie@chomerac.fr



Contrat Municipal Étudiant

Contrepartie

Année scolaire 2020-2021

Afin de mieux prendre en compte vos compétences et vos souhaits, merci de compléter ce document avec la plus grande attention.

Coordonnées

NOM et Prénom:
Adresse précise :
Lieu de vos études :
Téléphone personnel:
Mail :
Diplôme préparé :
Êtes-vous titulaire de brevets ?
Titulaire : □ BAFA □ Gestes 1 ^{er} secours (AFPS, PSC1) □ Surveillant de baignade □ Brevet pour encadrement sportif (ski, randonnées, etc.), précisez :
Disponibilités
☐ Les vacances scolaires
☐ Les Week-end
☐ En semaine, si oui quel jour, à partir de quelle heure ?
Serez-vous amené(e) à réaliser un stage ? Période approximative :
Partez-vous à l'étranger ?Période :Période :

Quelles sont vos compétences ? En informatique et administratif (Word, Excel, infographie, montage vidéo, etc.)..... En sport:.... En aide aux devoirs :.... En social : (aide à la personne, bénévolat, etc.)..... En culturel : (danse, chant, musique, etc.)..... En animation: Dans le domaine artistique : (peinture, dessin, etc.)..... Faites nous part de vos expériences professionnelles et associatives :..... Types de contreparties A titre indicatif, sélectionnez 2 ou 3 types de contreparties que vous souhaiteriez faire en tenant compte de vos disponibilités et du lieu de vos études : Événement culturel (bibliothèque, etc)

Le choix définitif des contreparties appartient à la collectivité.

Événement social (repas de personnes âgées, plan canicule, etc)

Travail administratif ou informatique (saisie de données, archivage, etc)



Contrat Municipal Étudiant

Fiche inscription

Année scolaire 2020-2021

Nom:	Photo
Prénom :	
□ 1^{ere} demande□ Renouvellement	
□Sans interruption □ Avec interruption	

Dossier à retourner impérativement avant le : Vendredi 25 septembre 2020 à 12h00.

(Coordonnées au verso)

Attention!

Certains documents sont obligatoires dès la remise du dossier.

Votre état civil

Nor	n:			Pr	énom:			
Sex	e:		Masculin	□ Fé	minin			
Dat	e de naiss	ance:		N	ationalité:			
	ibataire [☐ Vie mar		
Log	gement:	Chez les	parents		Apparteme	ent, studio]	
		Chambro	e universitaire		Autre, à pr	éciser		
Adı	esse des p	arents:	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
		• • • • • • • • • • •		Tél	•			
Les	étudiant(e)s		éficient pas des a	-		□ non □ ERATIVEMENT f	ournir un	
A c	ompléter	IMPERA	TIVEMENT	:				
					Portable:	•••••		•••••
Le	CME et	vous						
Con	nment avez-	vous connu	le CME ?			uche à oreille □		
Pour	-		-	spositif?				
Dipl Red Réo Si ro	oublant(e) rientation : éorientation blissement	eau prépare : : n, avez-vou fréquenté e	oui [oui [s fait valider vot n 2020-2021 (no	□ □ tre choix par om et adresso	non [non [une conseillère complète) :		Ji □ no	on□
Drô	me/Ardèch		Hor			••••••	***************************************	•••••
_10		_				•••••		
		à l'étrang	er durant l'anné	ée scolaire 20)20-2021 :	•••••		
						·····		
						Série:	•••••	•••••
	sus scolaire Année		iniquement : des études supé	érieures	Établic	sement et lieu	Valid	lation
	11111100	ratuit	acs crudes supe		Diabiles:	coment et neu		Non
1							Oui	11011
2								
3								
4								
_				-				

	Nom	Prénom	Profession
Père			
/lère			
tuation	familiale de vos parents:		
3 .T	1 10 0 4 00 4		^
		nent à charge (y compris	
			charge en septembre 2020 : un certif nus individuellement, merci de nous
		9 afin que l'on vous compte da	
			g
	Prénom des enfants à	Date de naissance	Scolarité
ous	charge en sept 2020		
)			
}			
ļ			
•••••	si vous déclarez vos revenus		······································
Reven	nu Fiscal de Référence de l'a	avis d'impôts 2019 (sur les rev	
	ources de l'étudiant(e)	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
Bourse		griculture, de la culture, sanita	ire et sociale,)
	Oui [
Echell	le de bourse $0 \square 0$ bis[5□ 6□ 7□
Mont	ant :		
		tribution ou de rejet des bourse	
	- -		
424			
titre d	inioi mation .		
		plora, Erasmus, mobilité interr	nationale, mérite,) ?
énéficie	ez-vous d'autres bourses (Ex Oui □	Non□	
énéficie	ez-vous d'autres bourses (Ex Oui □	-	
Sénéficie	ez-vous d'autres bourses (Exp Oui □ ous exercer une activité profe	Non□ essionnelle pour vous aider à fi	
énéficie	ez-vous d'autres bourses (Ex Oui □	Non□	
Devez-vo	ez-vous d'autres bourses (Exp Oui ous exercer une activité profe Oui es vacances scolaires	Non□ essionnelle pour vous aider à fi Non□ A l'année □	

Attestation sur Je déclare sur l'honneur avoir attesté de l'ensemble renseignements notés sur ce dossier, aussi, je sollicite l'attr	des aides perçues et de l'exactitude de tous les
Fait à Chomérac le :	Signature de l'étudiant(e):
Données personnelles: Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par la c à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles sont collectées. Commune. Conformément au règlement n°2016/679 du 27 avril 20 modification ou de rectification des données vous concernant en contact	», et sont destinées au service Contrat Municipal Étudiant de la D16, vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, de
Réservé à l'administration	
Calcul du quotient familial (QF) :	
Revenu fiscal de référence :	Nombre de parts :
QF= (Revenu fiscal de référence / 12) / Nombre de parts	S =
Proposition : ☐ CME accepté ☐ CME refusé	
	Fait à Le
	Le Maire, François ARSAC
Coordonnées pour retour du dossier :	

Mairie de Chomérac 10,rue du Bosquet 07210 Chomérac Ouverture au public du lundi au jeudi : 08h30 – 12h00 et de 13h30 - 17h30

08h30 - 12h00 et de 13h30 - 16h30

Le vendredi

16